



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GENERALE

TD/B/WP/91
2 novembre 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Groupe de travail du plan à moyen terme
et du budget-programme
Vingt-sixième session
Genève, 4 décembre 1995
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE 1/

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement
4. Ordre du jour provisoire de la vingt-septième session du Groupe de travail
5. Questions diverses
6. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

1/ Approuvé par le Groupe de travail à sa 109ème séance,
le 28 juin 1995.

II. ANNOTATIONS A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1 : Election du Bureau

1. Conformément au paragraphe 3 de l'article 64 du règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement et au cycle de roulement pour l'élection du président et du vice-président/rapporteur, le Président du Groupe de travail à sa vingt-cinquième session aurait dû être le représentant de l'un des Etats membres de la liste D. Toutefois, les membres de la liste D ont demandé que, sans préjudice du cycle de roulement, la présidence de la vingt-cinquième session soit attribuée conformément au cycle de roulement pour la vingt-sixième session - c'est-à-dire à un pays de la liste B -, étant entendu que la présidence de la vingt-sixième session reviendrait ensuite à un pays de la liste D. Le Président du Groupe de travail à sa vingt-sixième session sera donc le représentant de l'un des Etats membres de la liste D. Le Vice-Président/Rapporteur devrait être le représentant de l'un des Etats membres de la liste A (Asie).

Point 2 : Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la vingt-sixième session, qui figure dans la section I plus haut, a été approuvé par le Groupe de travail à sa vingt-cinquième session en juin 1995.

3. Pour l'organisation des travaux, le Groupe de travail voudra peut-être tenir compte des suggestions figurant dans le calendrier indicatif annexé au présent document.

Point 3 : Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

4. Conformément au paragraphe 68 de l'Engagement de Carthagène, le Conseil a entrepris un examen général de la coopération technique de la CNUCED en 1994. Dans ses conclusions concertées 421 (XLI), du 30 septembre 1994, il a demandé qu'à partir de 1995, le Groupe de travail examine chaque année les activités de coopération technique. A sa vingt-quatrième session (décembre 1994), le Groupe de travail a demandé au secrétariat de lui présenter, à ses sessions futures, la documentation sur la coopération technique selon les modalités précisées au paragraphe 14 de ses conclusions concertées (TD/B/WP/87).

5. Conformément aux dispositions de ce paragraphe, la documentation comprend un rapport annuel sur la coopération technique de la CNUCED pour l'année 1994 (document TD/B/WP/92). On trouvera dans le corps de ce rapport des renseignements et une analyse sur chaque programme de coopération technique, division par division. Le document est complété par une annexe statistique (TD/B/WP/92/Add.1) comprenant, notamment, une liste de tous les projets exécutés par la CNUCED. Une documentation distincte sur la question du renforcement des capacités nationales en relation avec les négociations commerciales internationales sera mise à la disposition du Groupe de travail.

6. Le Groupe de travail sera également saisi d'une étude approfondie du programme SYDONIA de la CNUCED (TD/B/WP/93), présentant une évaluation globale du programme et des recommandations à partir de l'expérience acquise.

Point 4 : Ordre du jour provisoire de la vingt-septième session du Groupe de travail

7. Le secrétariat de la CNUCED présentera au Groupe de travail, pour examen, un projet d'ordre du jour provisoire de la vingt-septième session.

Point 5 : Questions diverses

Point 6 : Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement

8. Le Groupe de travail tenant sa vingt-sixième session dans la semaine qui précède immédiatement la dix-huitième session extraordinaire du Conseil, il est suggéré que le Président du Groupe de travail soit autorisé à présenter un rapport oral au Conseil sur les résultats de la session du Groupe de travail.

Annexe

Calendrier indicatif

Lundi 4 décembre 1995

10 heures (séance plénière)	<u>Point 1</u>	Election du Bureau
	<u>Point 2</u>	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
		Déclaration du Secrétaire général de la CNUCED
		Autres déclarations générales
(suivie d'une séance informelle)	<u>Point 3</u>	Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement
15 heures	<u>Point 3</u>	(Séance informelle - <u>suite</u>)

Mardi 5 décembre 1995

10 heures et 15 heures	<u>Point 3</u>	(Séance informelle - <u>suite</u>)
------------------------	----------------	-------------------------------------

Mercredi 6 décembre 1995

10 heures et 15 heures	<u>Point 3</u>	(Séance informelle - <u>suite</u>)
------------------------	----------------	-------------------------------------

Jeudi 7 décembre 1995

10 heures	<u>Point 3</u>	(Séance informelle - <u>suite</u>)
Après-midi		Etablissement du projet de rapport

Vendredi 8 décembre 1995

Matin		Etablissement du projet de rapport
15 heures (séance plénière)	<u>Point 4</u>	Ordre du jour provisoire de la vingt-septième session du Groupe de travail
	<u>Point 5</u>	Questions diverses
	<u>Point 6</u>	Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement
